
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 465. — Quarante-Heures, 465.

Partie officielle : Mandement sur "l'Aide au développement de l'Université Laval", 466. — Décès, 470. — Nomination ecclésiastique, 470. — Avis, 470.

Partie non officielle : CAUSEME DE LA SEMAINE : Diocèse de Toulou-e, 471.

— LITURGIE ET DISCIPLINE : Les croix pendant le temps de la Passion, 475.

— CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 475.

Bulletin social : Le cinéma corrupteur, 476.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 28 mars. — Des Rameaux.

Lundi, 29. — De la fête.

Mardi, 30. — De la fête.

Mercredi, 31. — De la fête.

Jeudi, 1 avril. — JEUDI-SAINT.

Vendredi, 2. — VENDREDI-SAINT.

Samedi, 3. — SAMEDI-SAINT.

Dimanche, 4. — PAQUES, 1^{cl}.

QUARANTE-HEURES

29 mars, Couvent de Sainte-Famille. — 30, Couvent de Saint-Damien. — 1 avril, Reposoir. — 3, Couvent de St-Ferdinand. — 4, N. D. de la Garde.

PARTIE OFFICIELLE

MANDEMENT

DE L'ÉMINENTISSIME ARCHEVÊQUE,
DE L'ARCHEVÊQUE DE SÉLEUCIE ET DES ÉVÊQUES
DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

sur

"L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE LAVAL"

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE,
CARDINAL ARCHEVÊQUE, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA
PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier et à tous les Fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Après les terribles désastres causés par la dernière guerre, tous les peuples s'emploient avec ardeur au travail de reconstruction que tant de ruines amoncelées parmi eux et tant de nécessités de plus en plus pressantes leur imposent.

Notre pays, moins éprouvé que d'autres, n'a cependant pas échappé aux conséquences douloureuses de l'épouvantable cataclysme. Nous avons, nous aussi, des ruines économiques à réparer. Nous avons tout près de nous des nécessités de toutes sortes qui réclament l'énergie de nos bras, et, par-dessus tout, l'effort de nos têtes.

La prospérité véritable d'une nation ne saurait se concevoir sans son développement moral et intellectuel. Lorsque les idées d'un peuple sont saines ; lorsqu'elles descendent des intelligences cultivées, comme d'autant de sources fécondes, dans toutes les classes sociales ; lorsque les institutions où se forme la jeunesse, ecclésiastique et laïque, qui sera la force de demain, sont en mesure de s'acquitter efficacement de leur tâche, on peut prévoir aisément que l'ordre, la paix, l'activité, l'aisance même, régneront.

Nous possédons, Nos Très Chers Frères, au siège de l'Église-mère de Québec, une maison d'enseignement supérieur dont nous sommes particulièrement fiers, la première Université catholique fondée au Canada.

Cette Université qui porte le nom de l'évêque pionnier de notre pays, qui est d'origine encore récente mais dont le nom a traversé les mers, qui a déjà fait parmi nous tant de bien, et d'où sont sortis tant d'hommes remarquables dans le clergé, le barreau, la médecine et autres professions dirigeantes, cette Université, disons-nous, a été jusqu'ici l'œuvre à peu près exclusive du Séminaire de Québec.

C'est le Séminaire de Québec qui l'a fondée. C'est lui qui l'a organisée, soutenue, développée, au prix d'incroyables sacrifices. Ce sont ses prêtres, recteurs, directeurs, professeurs, aidés sans doute de laïques instruits et profondément dévoués, qui, avec un salaire dérisoire dont s'offusquerait le plus humble de nos ouvriers, ont imprimé chez nous à l'enseignement supérieur et professionnel un très vif essor. Nous ne dirons jamais assez ce que l'Église et la Patrie doivent à ces hommes qui par leurs talents eussent pu, dans le monde, se conquérir de belles fortunes, de très lucratives positions, et qui ont préféré se faire les artisans obscurs de la fortune des autres, les instruments du succès et de la gloire de leurs élèves dans toutes les carrières ouvertes à leur ambition.

C'est un devoir pour nous de leur offrir ici le tribut de notre très profonde gratitude, et de proclamer solennellement, en face de tout le pays, leurs admirables mérites.

Mais ce témoignage, Nos Très Chers Frères, ne suffit pas ; et l'heure, croyons-nous, est venue de reconnaître l'œuvre remarquable de science, de dévouement et d'apostolat, due à l'Université de Québec, non seulement par des paroles, mais par des actes. L'heure est venue de sonner, dans nos divers diocèses un appel éclatant à la générosité publique en faveur de cette institution bienfaisante qui éprouve l'impérieux besoin de nouveaux développements, et qui, par ses seules ressources, ne saurait donner à ses efforts toute l'ampleur, toute l'intensité, toute l'efficacité, que les temps requièrent.

Quelque considérables que soient les résultats obtenus depuis sa fondation par notre Université, soit au point de vue de la culture générale, soit dans le domaine des connaissances professionnelles, il y a, certes, place dans son enseignement pour d'importants progrès. Grâce à des méthodes plus hautes, à des études plus fouillées, les lettres et les sciences peuvent y atteindre un niveau plus élevé. On désire à bon droit, dans les différentes facultés : en théologie, en philosophie, en droit, en médecine, la création de chaires nouvelles.

Il nous semble spécialement nécessaire que les cours dont relèvent les si épineuses questions, religieuses et sociales, de notre époque, élargissent leurs cadres et s'ajustent, autant que possible, à toutes les nécessités du jour, en conformité des principes posés

par les Papes et qui seuls offrent aux peuples de solides garanties de justice et de paix. Le monde traverse une crise intellectuelle très grave. Nous ne pourrons y faire face qu'en fortifiant, à la lumière des doctrines de la sainte Église catholique, les centres d'enseignement d'où la pensée des maîtres rayonne sur les élèves, et, par eux, sur les esprits qui jouent un rôle éminent dans la société.

L'œuvre du développement universitaire s'impose donc, par son importance à la sympathie de tous, et elle réclame tous les concours.

Notre gouvernement provincial vient de faire à l'Université de Montréal, érigée récemment en institution autonome, un don princier. Tout nous porte à croire qu'il ne se montrera pas moins généreux vis-à-vis de la plus ancienne université catholique du Canada qui a porté, la première, sur ses épaules le fardeau de notre enseignement supérieur.

Mais c'est à vous, Nos Très Chers Frères, clergé et fidèles, que nous nous adressons présentement ; et c'est votre charité bien connue que nous venons solliciter dans l'intérêt de notre université québécoise dont nous apprécions si hautement les services, et que nous considérons comme l'un des plus puissants boulevards de notre religion et de notre nationalité.

Les progrès de l'Université Laval nous intéressent tous. La cause qu'elle représente est notre cause à tous. Ses portes sont ouvertes à tous ceux de nos compatriotes que leurs goûts, leurs dispositions, poussent vers les hautes études. Et il n'est, de fait, dans tout l'archidiocèse aucune paroisse qui n'ait eu déjà la joie de compter, ou qui ne puisse voir figurer un jour parmi les élèves de Laval quelques-uns de ses fils les mieux doués.

Clercs et laïques, riches et pauvres, tous, Nos Très Chers Frères, qui que nous soyons, nous devons avoir souverainement à cœur que l'Université Laval grandisse. C'est par la supériorité dans tous les domaines, surtout dans le domaine religieux et intellectuel, que le peuple canadien-français pourra répondre à sa vocation et prendre une part prépondérante dans la préparation des destinées canadiennes. Voulons-nous pour notre société, dans l'Église et dans l'État, des chefs de haute valeur, capables d'affronter les plus redoutables problèmes de l'avenir ? Fournissons à ceux qui sont chargés de répandre autour d'eux l'instruction et de nous former des hommes, les moyens de mener à bien une si noble tâche. Voulons-nous des prêtres dont le savoir honore l'Église, des professionnels qui méritent notre confiance, des savants de toutes sortes dont les travaux et la compétence contribuent à relever l'agriculture, à activer le commerce et l'industrie sous toutes leurs formes les plus utiles ; voulons-nous des philosophes, des historiens et des lettrés qui, dans des écrits

profonds, des pages érudites ou éloquentes, fassent briller le nom canadien, enrichissent l'héritage sacré de notre langue et assurent à notre race un prestige incontesté sur ce continent? Faisons de nos universités, par notre aide la plus effective, des châteaux forts de science, des foyers de culture française dont le pouvoir de rayonnement s'accroisse chaque jour en proportion même de nos besoins.

En conséquence, nous exhortons notre clergé, toujours si zélé lorsqu'il s'agit de servir les intérêts catholiques et nationaux, nous l'exhortons très vivement à prendre sous son patronage et à favoriser de ses deniers l'œuvre indispensable d'éducation supérieure que nous recommandons aujourd'hui. Une organisation va se faire qui puisse atteindre, si c'est possible, toutes les paroisses, et dans chaque paroisse, toutes les familles. Messieurs les curés voudront bien prêter à ce travail d'organisation leur plus dévoué concours.

Nous prions, d'autre part, tous nos diocésains, même les moins fortunés, de faire bon accueil aux mains solliciteuses qui se tendront vers eux. Ceux à qui leur condition et leurs revenus permettent de fortes libéralités, s'honoreront devant Dieu, devant l'Église, devant tout le pays, en donnant largement. Quant aux autres, qu'ils veuillent bien verser avec joie, et selon leurs moyens, leur contribution, fût-elle l'obole la plus modeste. Ils auront eu le mérite de s'imposer un léger sacrifice pour le soutien d'une institution qui doit être regardée comme un patrimoine commun, et dont les plus humbles fils de cultivateurs et d'ouvriers peuvent être un jour appelés, non seulement à recueillir les fruits, mais à gravir les sommets.

Outre ces secours immédiats que nous demandons et qui seront reçus avec une extrême reconnaissance, nous voudrions assurer à l'Université Laval, à l'exemple de ce qui se fait en d'autres pays catholiques, une assistance plus durable. C'est pourquoi nous avons résolu d'établir en sa faveur, au moins pour quelques années, une quête annuelle dans toutes les églises et les chapelles de nos diocèses respectifs. Cette quête se fera le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception. Et le dimanche qui la précédera, Messieurs les curés auront l'obligeance de lire ou de résumer, du haut de la chaire, ce que nous venons de dire touchant l'aide au développement de l'Université Laval. Le produit de cette collecte devra être transmis au procureur de l'évêché de chaque diocèse.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le dix-septième jour de mars mil neuf cent vingt.

- † L.-N. card. BÉGIN, *Arch. de Québec.*
- † PAUL-EUGÈNE, *Arch. de Séleucie.*
- † MICHEL-THOMAS, *Ev. de Chicoutimi.*
- † FRANÇOIS-XAVIER, *Ev. des Trois-Rivières.*
- † J.-S.-HERMANN, *Ev. de Nicolet.*
- † JOSEPH-ROMUALD, *Ev. St-Germain de Rimouski.*
- † PATRICE-ALEXANDRE, *Ev. de Lydda,*
Vic. Ap. du Golfe Saint-Laurent.

Par mandement de Nos Seigneurs,

JULES LABERGE, ptre, chan.,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

DÉCÈS

Son Eminence recommande aux prières du clergé et des fidèles :

M. l'abbé Hugh McGratty, ancien curé de Valcartier, décédé à Québec, le 23 mars, à l'âge de 67 et 7 mois. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé JOSEPH AUDET, vicaire à Saint-Côme, a été nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Philibert.

AVIS

Messieurs les Curés sont priés de prendre note qu'il est absolument défendu d'expédier les Saintes-Huiles par la malle ; ils doivent donc toujours déléguer un marguillier, ou une personne digne de foi, pour venir les chercher, autant que possible le Jeudi-Saint, à l'Archevêché.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

DIOCÈSE DE TOULOUSE

Le diocèse de Toulouse est un des plus importants diocèses de France, non pas tant par sa population actuelle, car il ne compte que 432,000 habitants, que par son rôle historique et par l'influence sociale qu'exerce encore de nos jours la ville de Toulouse dans tous les départements du Midi, lesquels la considèrent comme la véritable métropole de la Langue d'Oc.

Toulouse, (environ 200,000 habitants, me dit-on, depuis la guerre), était appelée jadis Toulouse la Sainte, à cause de la piété de ses fidèles et du grand nombre de ses institutions religieuses. Elle ne mérite plus, hélas ! un si beau nom, et les vingt-et-une églises de la cité et de la banlieue sont rarement remplies. La ruine des grandes familles, tenues en suspicion depuis l'avènement de la République, les ravages de l'onanisme, l'avènement du parti socialiste qui, pendant plusieurs années, s'empara de l'administration municipale, l'abolition de l'enseignement religieux dans les écoles, la fermeture des couvents, la persécution, en un mot, sont responsables de ce lamentable état de choses.

Espérons que la réaction qui, aux élections de novembre dernier, ramena au pouvoir les gens bien pensants, aura des résultats durables et produira des fruits pour le plus grand bien de la patrie.

J'ai recueilli sur le diocèse de Toulouse quelques renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Les voici :

Paroisses : 552. Clergé : 700 prêtres, environ.

Les vocations étaient autrefois assez nombreuses. La persécution a découragé malheureusement les familles que la perspective d'une vie de privations pour leurs fils épouvante. Il existe au diocèse de Toulouse deux Séminaires, celui de Toulouse avec 47 ecclésiastiques, et celui de Polignan, avec 60. Comme on le voit, c'est bien peu. Les facultés de théologie de l'Institut catholique sont elles-mêmes très peu fréquentées, puisqu'elles ne

comptent que 37 étudiants, appartenant, pour la plupart, aux Séminaires.

Quand on réfléchit que 35 prêtres ou séminaristes sont tombés victimes de la guerre, on ne peut s'empêcher d'entretenir de grandes inquiétudes pour l'avenir.

Le mal qui ronge le diocèse de Toulouse comme le reste de la France, c'est l'onanisme. On a constaté que dans ces derniers temps le nombre annuel des décès l'emporte de 3,000 âmes, environ sur celui des naissances. N'est-ce pas lamentable ?

Il est bien difficile de se rendre un compte exact de l'état religieux du pays, car il varie singulièrement selon les cantons. Quelques-uns se sont bien conservés, tandis que d'autres sont tombés en pleine indifférence. Mais, en général, l'on peut dire que les hommes s'éloignent de plus en plus de la pratique religieuse et manquent les offices.

Ajoutons, comme fiche de consolation, que dans le diocèse de Toulouse, comme dans celui d'Angoulême, c'est un usage presque universel de ne mourir point sans être muni des derniers sacrements.

* * *

Il existe plusieurs institutions ecclésiastiques, les unes à l'usage des enfants qui se destinent au sacerdoce, les autres à celui des gens du monde, citons le Petit Séminaire, l'École Malant, la Maîtrise de la Métropole, l'École Notre-Dame de Comminges, les Collèges St-Stanislas, St-Louis-de-Gonzague, Ste-Barbe et Ozanam, ce dernier très prospère.

Les maisons de religieux étaient très nombreuses, jadis, à Toulouse. Les religieux qui y demeurent encore: Capucins, Franciscains, Jésuites, Dominicains, etc., sont dispersés comme des proscrits à travers la ville. A Pibrac, des missionnaires diocésains forment encore une petite communauté. Des Frères des Écoles chrétiennes ont conservé la direction de plusieurs écoles primaires très fréquentées.

De nombreuses institutions de femmes non enseignantes ont été épargnées. Quant aux pensionnats supprimés, un certain nombre a pu survivre et faire l'œuvre de Dieu sous la direction précaire de Sœurs sécularisées. Mais, hélas ! que de ruines !

Si, maintenant, vous me demandez comment on pourvoit aux besoins du clergé depuis l'abolition du Concordat et la suppression des traitements concordataires, je vous répondrai que, si ce n'était de la vie chère qui, depuis la guerre, ruine et désole tous les Français, sauf messieurs les ouvriers qui s'amuse et messieurs les paysans qui s'enrichissent, la chose ne souffrirait point de difficultés, mais que, avec la vie chère, le problème semble insoluble, du moins pour les campagnes.

Vous savez que le revenu d'un curé de campagne se décomposait en trois parties bien distinctes : les honoraires de ses messes, son casuel, et le traitement de 900 fr. (\$280.00) que lui octroyait le gouvernement. Ajoutez à cela un jardin et quelques lopins de terre fréquemment attachés au presbytère.

Actuellement il ne faut plus compter sur le presbytère et ses lopins de terre, ni sur le traitement gouvernemental.

On y a suppléé comme suit :

1° Le presbytère est fourni, meublé et entretenu par la Fabrique paroissiale, à moins que quelques personnes riches n'y pourvoient.

2° Le casuel demeure ce qu'il était, revenu considérable dans les villes, presque nul dans les campagnes.

3° Quant aux honoraires de messes, ils sont élevés cette année au chiffre respectable de quatre francs, et, grâce à Dieu, ils sont encore abondants.

4° Enfin, on a suppléé au traitement concordataire par la taxe intitulée le *Denier du Culte*.

J'imagine que toutes ces ressources réunies doivent s'élever, pour une paroisse de campagne, au chiffre moyen de \$500.00.

Le lecteur me saura gré, j'espère, de trouver ici le résumé du dispositif établi par Mgr Germain, archevêque de Toulouse, dans sa lettre circulaire du 29 janvier 1920, pour l'organisation définitive du Denier du Culte.

1° Une Commission d'Éclésiastiques et de Laïques résidant à Toulouse administre et contrôle la caisse du Denier du Culte, laquelle caisse centralise les recettes de tout le diocèse.

2° L'Archevêque se félicite et félicite les fidèles en constatant que, jusqu'ici, grâce à l'Œuvre, le traitement concordataire a été versé intégralement à tous les curés.

3° Il fixe à un franc cinquante (30 centins) la taxe annuelle à verser par chaque catholique pour le Denier du Culte. Ce chiffre est global non pas individuel. C'est-à-dire qu'il est dû par les paroisses, non par les hommes, les pauvres étant dispensés de rien donner, les riches obligés de donner plus.

4° Il est créé des sanctions pour enforcer la taxe. Une paroisse qui fournit un revenu insuffisant sera privée de curé s'il y a pénurie de clergé, et réduite au rang d'annexe ou mission. Un individu qui refuse de payer, sera, en cas de décès, etc., placé dans la classe des indigents, à moins qu'on ne solde les arrérages ou qu'on n'accepte de payer double prix du tarif.

5° Dans les paroisses dont la population est inférieure à 400 âmes, les curés recevront de la caisse diocésaine la somme de 450 francs, sans avoir rien à verser. Ils se débrouilleront pour parfaire chez eux les 900 fr. qui leur sont dûs.

6° Même règlement pour les paroisses de 400 à 450 âmes ; avec cette différence, toutefois, qu'elles ne toucheront que 400 fr.

7° Dans les paroisses de 450 à 720 âmes, les curés ne verseront rien à la caisse, et n'en retireront rien.

8° Dans les paroisses supérieures à 720 âmes, les curés verseront toute la recette à la caisse centrale, laquelle leur versera intégralement 900 francs.

9° Les Annexes ou Missions verseront la somme de 450 fr dont 100 fr. iront à la caisse, et 350 au curé desservant.

10° La quête pour le Denier du Culte se fera par le clergé à domicile ; ce qui permettra de rétablir la coutume perdue de la Visite pastorale. Un carnet des recettes sera tenu et soumis au contrôle de la Commission de la Caisse.

Permettez, cher monsieur le Directeur, que je vous offre à vous et à tous les lecteurs de la *Semaine religieuse* de Québec, mes hommages et mes vœux de bonne année.

FR. ALEXIS, *cap.*

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant " la *Semaine Religieuse* " lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LES CROIX PENDANT LE TEMPS DE LA PASSION

Q.— Quelle est la manière liturgique de couvrir les croix pendant le temps de la Passion? Suffit-il d'entourer le Christ d'une bande d'étoffe violette, ou bien, faut-il couvrir entièrement la croix?

R.— Durant le temps de la Passion, répond l'*Ami du Clergé* à une semblable question, ce n'est pas seulement l'image du Christ, mais c'est la croix elle-même tout entière qu'on doit voiler. C'est le sens obvie des termes de la Rubrique : " Cooperiantur, antequam officium inchoetur, omnes cruces et imagines Salvatoris N. J. C." (Cérém. des évêques, liv. II, chap. XX, n. 3) ; et on lit pareillement au missel (samedi avant la Passion) : " Ante vespervas cooperiuntur Cruces et Imagines ".

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Ordination.— Samedi matin, le 20 mars, dans la chapelle Saint-Louis, S. G. Mgr P.-E. Roy a conféré le sacerdoce à M. l'abbé Zoël Lambert, de Charny. Sa Grandeur était accompagnée de M. le chanoine Gignac et de M. l'abbé Alphonse Labbé, du Grand Séminaire. M. l'abbé Oscar Genest accompagnait le nouveau prêtre.

M. l'abbé Lambert a dit sa première messe dans sa paroisse natale dimanche matin.

Retraite universitaire.— La retraite annuelle pour les étudiants de l'Université et les hommes de la classe dirigeante de Québec, est commencée depuis lundi soir, le 22 mars. Le prédicateur en est M. l'abbé Ph. Perrier, curé du St-Enfant-Jésus, de Montréal.

Cérémonie de vêtue.— Vendredi après-midi, en la fête de saint Joseph, dans la chapelle des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, à Limoilou, S. G. Mgr Roy présidait une cérémonie de vêtue.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Malvina Quirion, de St-Samuel, en religion, Sœur St-Raymond ; Aimée Normand, de St-Eugène, l'Islet, en religion, Sœur St-Lucien ; Emilia Dorion, de St-Roch, Québec, en religion, Sœur St-Jules ; Anne-M. Touzin, de St-Rémi, Portneuf, en religion, Sœur St-Tarcissius ; Rose Naud, de St-Rémi, Portneuf, en religion, Sœur Ste-Mechtilde ; Alice Gingras, de St-Ubalde, en religion, Sœur Ste-Léontine ;

Bertille Gingras, de St-Ubalde, en religion, Sœur St-Anselme ; Rosa Lemelin, du Lac-Noir, Mégantic, en religion, Sœur M. de l'Annonciation.

Sa Grandeur Mgr Roy prononça lui-même le sermon de circonstance.

Assistaient au chœur : MM. les abbés L. Coulombe, curé de St-Ubalde ; G. Turgeon, curé des Écureuils ; Er. Martel, de l'archevêché ; A. Vachon ; le révérend Père Etienne, aumônier de la Communauté ; le révérend P. Vital, vicaire de la paroisse de St-Charles de Limoilou.

Pèlerinage à N. D. de Roc-Amadour.— L'Union catholique des Imprimeurs et Relieurs de Québec a célébré dimanche matin à l'église paroissiale de Saint-François-d'Assise la fête de saint Joseph, patron de l'Union, et se trouvait, en même temps à inaugurer, pour cette année, les pèlerinages au sanctuaire de Notre-Dame de Roc-Amadour.

M. l'abbé Eug. Delisle, aumônier de l'Union, célébra la messe pendant laquelle plusieurs membres de l'Union firent la sainte communion. M. l'abbé A.-A. Godbout, curé de Saint-François d'Assise, fit le sermon.

A la fin de la messe il y eut vénération de la relique de saint Amadour ou Zachée, relique qu'ont vénérée autrefois les rois de France, et d'Angleterre, alors qu'ils faisaient leurs pèlerinages au sanctuaire de Quercy.

Une nouvelle paroisse.— Une nouvelle paroisse vient de s'ouvrir dans le comté de Beauce, sous le vocable de Saint-Philibert. Détachée de Saint-Côme, cette paroisse vient d'avoir son premier curé en la personne de M. l'abbé Joseph Audet, vicaire à Saint-Côme.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LE CINÉMA CORRUPTEUR

II.— CAUSES ET REMÈDES

La troisième cause de l'état actuel des cinémas est l'insouciance des pères de famille honnêtes qui laissent leurs jeunes filles et leurs jeunes garçons fréquenter, et par là même encourager ces spectacles obscènes alors que, dans bien des cas, ils pourraient les en empêcher.

Il faut aussi signaler la complicité de quelques-uns de nos journaux catholiques, qui ouvrent toutes larges leurs colonnes

d'annonces à des réclames habilement suggestives où le vice est présenté sous les dehors les plus attrayants.

Enfin — le rapport cité plus haut en est une démonstration irréfutable — le bureau de censure de Montréal remplit mal sa fonction. Toutes les vues en effet observées par nos enquêteurs portent son approbation. Est-il concevable que des scènes aussi violemment immorales puissent passer inaperçues? D'ailleurs, il est des films dont le titre même constitue un véritable défi à la morale et qui devraient être banni de nos théâtres. C'est une puérité de croire qu'il suffit, pour rendre acceptable un rouleau où l'intrigue évolue autour d'un meurtre, d'un adultère, d'un viol, de donner quelques coups de ciseaux aux scènes les plus crues : l'imagination avertie des spectateurs a tôt fait de reconstituer les passages supprimés et le résultat est le même, s'il n'est pas pire.

Quand on connaît, l'organisation du bureau de censure de Montréal, on s'étonne moins des fautes qu'il commet. Nous avons trois censeurs aidés d'un secrétaire. Leur besogne, peu rémunérée, ne saurait leur permettre de vivre. C'est une fonction accessoire qu'ils doivent remplir en dehors de leur travail ordinaire, pendant leurs heures de loisir. Conséquence : leur assiduité aux séances laisse à désirer. Étant donné le nombre de cinémas à Montréal : près de cinquante, la quadruple répétition quotidienne du programme, et les nombreux changements de rouleaux dans la semaine, on peut affirmer, même en tenant compte des circuits d'abonnements qui font passer à tour de rôle le même rouleau par divers théâtres, que le bureau de censure devrait siéger plusieurs heures par jour. Qu'arrive-t-il en fait? Les censeurs, au lieu de siéger ensemble, suivant l'intention de la loi, se délèguent leurs pouvoirs alternativement, quand ils n'abandonnent pas le tout à la discrétion du seul secrétaire.

Telle est la situation du cinéma à Montréal, à Québec, et l'on pourrait dire, dans toutes les villes de la province. Situation déplorable et qui appelle, si nous avons quelque souci de l'avenir moral de notre race, un prompt remède.

Disons d'abord que nous ne préconisons pas la suppression. Le cinéma existe et il existera. Il faut en prendre son parti. La volonté de le supprimer serait d'une réalisation impossible. D'ailleurs, ce n'est pas le théâtre qui est mauvais, c'est l'usage qu'on en fait.

Donc, c'est à l'abus qu'il faut s'attaquer. L'épuration des cinémas est une tâche lourde. Elle n'est pas impossible. D'autres l'ont accomplie — tel l'État de Pensylvanie — avec des concours moins puissants que ceux sur lesquels nous avons droit de compter. Ne serait-ce pas une impardonnable lâcheté de la part des honnêtes gens que de fuir la lutte et de laisser le champ

libre aux pires ennemis de la société? Les armes ne font pas défaut. J'ai essayé de les grouper sous trois titres principaux :

- 1° L'action concertée des citoyens
- 2° L'action législative,
- 3° L'établissement de bons cinémas.

L'action concertée des citoyens. — Dans une ville comme Montréal où les catholiques constituent les deux tiers de la population, si chacun d'eux prenait conscience de ses devoirs sociaux, le problème de l'épuration des cinémas, ainsi que beaucoup d'autres chaque jour plus inquiétants, seraient vite résolus. Il suffirait en effet de coordonner ces forces prêtes à agir et de les rattacher à une direction unique, pour créer une armature incoercible en face de laquelle les puissances du mal, fussent-elles bien organisées, ne sauraient tenir. Mais voilà : nous catholiques, nous comprenons et pratiquons assez bien nos devoirs envers Dieu et envers nous-mêmes, mais nos devoirs envers le prochain, nous les comprenons mal, et nous les accomplissons encore plus mal. Un trop grand nombre d'entre nous agissent comme si le précepte de la charité en était un d'omission, se réduisant à ne pas faire de tort à autrui. Soit ignorance, soit paresse de caractère, ils négligent de mettre à la base de leur règle de vie, l'élément positif du précepte, qui lui donne son cachet exclusivement chrétien et constitue le devoir social. Les cris d'alarme, les mots d'ordre des chefs semblent les laisser insensibles. De leur inertie les méchants profitent. Elle constitue même leur principale force. Elle empêche de créer ce puissant mouvement d'opinion, nécessaire à l'établissement et au maintien d'un état social basé sur la justice et l'honnêteté. C'est lui qui impose, quand il le faut, sa volonté aux législateurs ; c'est lui qui appuie les magistrats consciencieux, résolus à faire respecter les lois ; c'est lui qui fait circuler à travers la foule les idées conquérantes auxquelles se rallient peu à peu les esprits.

Croit-on que si, dans chaque paroisse de notre ville, un groupe se formait pour obtenir les réformes qu'exige l'état actuel du cinéma, s'il commençait par une campagne auprès des pères de famille honnêtes pour les persuader du danger de ses représentations et obtenir qu'ils s'engagent à n'y pas aller eux-mêmes et à ne pas permettre à leurs enfants d'y aller, croit-on qu'aussitôt une grande amélioration ne se produirait pas? C'est un peu le travail poursuivi par la *Ligue des bonnes mœurs* de Montréal. Plusieurs comités paroissiaux sont actuellement en pleine activité. Ils ne sont pas cependant encore assez nombreux. Il est malheureusement des hommes qui, avant de s'enrôler dans une œuvre nouvelle, fût-elle nécessaire, voudraient qu'on leur garantisse qu'elle vivra sinon jusqu'à la fin des temps, du moins deux ou trois cents ans... Quand elle ne vivrait qu'une année, si durant

cette année elle doit accomplir une excellente besogne, n'est-ce pas suffisant, quand on aime l'Église et sa race, pour lui apporter son concours ?

L'action législative. — Je ne suis pas de ceux qui croient à la bienfaisance essentielle de la législation. La loi n'est pas un remède à tous les maux ; au contraire, il me semble que le législateur ne doit intervenir dans le mécanisme social qu'avec beaucoup de circonspection, autrement il risque de troubler son fonctionnement normal, et de provoquer des heurts dangereux. Aussi longtemps que l'action individuelle des citoyens, s'exerçant dans le domaine de la persuasion, peut se passer de ce concours radical, le législateur devrait s'abstenir.

Mais, dans le cas des cinémas, l'excès du malexige une réaction violente, par voie législative. Il serait puéril de compter sur les bonnes dispositions des propriétaires de cinémas. Ils resteront sourds à tous les sentiments tant qu'une loi sévère, appliquée par une main vigilante et ferme, n'aura pas mis un frein à la licence.

Voilà pourquoi nous trouvons excellentes et nous faisons nôtres les recommandations suivantes du comité d'enquête de Québec.

1° Obtenir des autorités municipales que la loi actuelle soit mieux respectée. A Montréal, son application est assez relâchée puisque des centaines d'enfants de moins de seize ans réussissent à se faire admettre aux spectacles sans être accompagnés ;

2° Demander à la législature des modifications qui s'imposent :

a) Que l'accès aux salles de vues animées soit interdit aux enfants de moins de seize ans, accompagnés ou non, sauf pour certaines représentations spéciales appropriées à leur âge : représentations qui serviraient à leur éducation, à leur instruction et à leur honnête récréation. Leur présence dans des salles comblées est de nature à compromettre leur santé. D'ailleurs, à l'âge où l'imagination est si vive et où les passions se développent, il est dangereux de les exposer à la surexcitation des intrigues de l'écran.

b) Qu'un plus grand nombre de censeurs soient nommés, qu'ils reçoivent une rétribution telle qu'ils n'aient pas à cumuler plusieurs emplois, que des instructions spéciales leur soient données pour l'exercice de leur fonction, entre autres de prohiber de l'écran tous les crimes et les manifestations de crimes condamnés par le droit criminel et la morale catholique.

L'adoption de ces amendements apporterait une réelle amélioration à l'état actuel des cinémas. Il faudrait aussi accorder une attention spéciale à l'observation des règlements d'hygiène.

Enfin l'établissement de bons cinémas.— Nous entendons par bons cinémas ceux qui savent récréer les assistants sans les divertir, en les instruisant au contraire, en élevant leurs esprits et ennoblissant leurs cœurs. Est-ce là chose possible ? Pourquoi pas ? Les sciences, les arts, l'industrie, l'histoire et la géographie, la religion, ne nous offrent-ils pas maints sujets capables de produire ce double effet ? Et serait-il plus difficile de les reproduire sur l'écran lumineux que d'y représenter les scènes burlesques ou lascives qu'on y voit maintenant ?

Des sociétés d'ailleurs, formées dans ce but, existent. Il y a aux États-Uni, la *Catholic Art Association* qui propage de saines et intéressantes pellicules. Et tout récemment les journaux nous annonçaient que le Souverain Pontife venait d'approuver la fondation à Rome de l'*Institut cinématographique de Saint-Marc*, dont l'activité s'étendrait à tous les pays. Ne pourrait-on entrer en relations avec ces sociétés, voir comment elles réussissent ailleurs, et quels moyens il faudrait prendre chez nous pour bénéficier de leurs méthodes ? Je sais bien que les finances ont ici leur mot à dire, et qu'on encaisse moins de gros sous à instruire et à élever les âmes qu'à exciter leurs passions. Mais quand il s'agit d'une question si importante, les bourses des catholiques fortunés ne peuvent-elles s'ouvrir ? Nous avons aussi nos sociétés. La Société Saint-Jean-Baptiste, par exemple, n'est-elle pas toute désignée pour se mettre à la tête de ce mouvement ? Y a-t-il actuellement une œuvre plus urgente et qui convienne mieux à sa noble devise : Rendre le peuple meilleur ?

Si les honnêtes gens d'ailleurs — et ils sont encore nombreux dans notre province — vident les mauvais cinémas, ils deviendront une clientèle pour les bons, ils les feront vivre.

Et nous voici, en parlant du dernier remède suggéré, ramenés comme fatalement au premier, au plus important, donc, à l'action concertée des citoyens. Aussi bien, c'est à ceux-ci que nous voulons, en terminant cet article, jeter de nouveau le cri d'alarme, à tous les catholiques sincères, à tous les patriotes ardents que compte notre race. Voyons ! voulez-vous laisser se contaminer, se corrompre, pourrir, la génération qui monte, les hommes et les femmes de demain, vos enfants ? Voulez-vous qu'ils soient la proie des pires passions, le déshonneur de votre nom et de votre sang ? Continuez alors à les laisser fréquenter ces écoles de vice. Mais si, au contraire, cette perspective vous répugne, si vous tenez à ce que vos fils et vos filles gardent intactes les traditions des aïeux, les vertus qui ont fait grande et forte notre race, il en est temps plus que jamais : secouez votre torpeur, unissez-vous, agissez !

[*La Vie nouvelle.*]

EUCLIDE LEFEBVRE